



CHARTRE ETHIQUE POUR AGENT COMMERCIAL

Par **Manarola**, le **06/03/2021** à **15:35**

Une charte éthique peut elle contenir un paragraphe conseillant à un agent commercial de ne pas travailler pour une autre entreprise au motif que ce produit est de la même famille.

Sauf que ce produit ne figure pas au catalogue de la société qui a écrit la charte.

Merci

Par **DENIZE Cedric**, le **07/03/2021** à **18:40**

Bonjour,

Cette disposition est plutôt habituelle dans les clauses contractuelles et demeure applicable en droit.

Que la clause figure dans une charte éthique ne semble pas atteindre sa valeur dès lors que cette charte reste un engagement contractuel.

Si le bien ne figure pas dans le catalogue, la clause reste valable mais on peut s'interroger sur sa raison d'être.

Votre bien dévoué.

Cédric DENIZE

Avocat